

Informations de base

2024/2678(DEA)

DEA - Procédure d'acte délégué

Normes techniques de réglementation précisant sous quelles conditions les établissements sont autorisés à calculer KIRB pour les expositions sous-jacentes d'une opération de titrisation

Subject

- 2.50.03 Marchés financiers, bourse, OPCVM, investissements, valeurs mobilières
- 2.50.04 Banques et crédit
- 2.50.05 Assurances, fonds de retraite
- 2.50.08 Services financiers, information financière et contrôle des comptes
- 2.50.10 Surveillance financière

Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur